

APPEL À CANDIDATURES /

FOREST

BUREAUX TEMPORAIRES
RÉPUBLIQUE, PARIS 11ÈME

Foncière de
Transformation Immobilière 
Groupe ActionLogement



FOREST propose des espaces de bureaux temporaires dans un bâtiment mis à disposition par la Foncière de Transformation Immobilière pour une durée de 14 mois minimum.

CARACTÉRISTIQUES DU LIEU

62 avenue de la République, Paris 75011

115 m² disponibles

Bureaux cloisonnés

Accès autonome et indépendant

Pas de contrainte horaire

MODALITÉS DE L' OCCUPATION

Sous-convention d'occupation précaire

Durée de 14 mois minimum à partir de novembre 2022

18€/m²/mois HT pour des bureaux cloisonnés

Les prix indiqués ci-dessus sont charges comprises (eau, électricité, gaz, internet, ménage des parties communes, gestion de l'occupation)



CANDIDATURE

Les candidatures sont à adresser à Camille Ménard, chargée de projets chez FOREST, à l'adresse mail suivante : camille.m@forest.paris.

Nous sélectionnerons rapidement les lauréats, pour leur permettre de rentrer au plus vite dans les lieux.

CRITÈRES DE CHOIX

Notre but est de créer une colocation temporaire d'activités, dans un esprit de bonne intelligence et de partage.

L'agence Forest assurera la sélection en prenant particulièrement garde à la complémentarité des projets, et aux incompatibilités possibles (bruit, type d'activités,...). Nous privilégierons les candidatures souhaitant occuper les lieux pour l'entièreté de la durée de mise à disposition et nécessitant un important nombre de m².



QUI PEUT CANDIDATER ?

Nous proposons les espaces pour un usage professionnel à des personnes morales (associations, entreprises...) ou physiques : nous demandons un numéro d'activité, qui peut être en fonction de votre activité un numéro SIRET, registre national des associations ou maison des artistes, par exemple.

QUELS ÉQUIPEMENTS SONT MIS À DISPOSITION ?

Pour vous proposer les tarifs les plus bas possibles, nous ne proposons que l'indispensable : un accès sécurisé au lieu, un accès internet (débit Wi-Fi partagé, nous signaler si vous avez des besoins particuliers en la matière), et un suivi de gestion et administratif. Nous ne fournissons pas l'ameublement des lieux.

QUEL TYPE DE CONTRAT VAIS-JE SIGNER ?

Nous mettons à disposition les espaces via une convention de mise à disposition précaire correspondant à la durée de notre présence sur place, soit 14 mois minimum. Le préavis est d'un mois, vous pouvez donc quitter le projet de manière anticipée. Le prix indiqué n'inclue pas la TVA. Attention, il vous sera impossible de domicilier votre association ou votre entreprise dans le lieu.

MÉNAGE ET ENTRETIEN DES PARTIES COMMUNES

Les parties communes sont prises en charge par Forest. Le ménage des espaces mis à disposition est à la charge des preneurs ; une prestation peut être proposée si vous le souhaitez. Les occupants devront avoir à cœur de respecter les espaces communs.

PIÈCES OBLIGATOIRES

Avant d'entrer dans les lieux, vous devrez nous transmettre :

- Une attestation d'assurance
- Une attestation de responsabilité civile d'exploitation. Nous conseillons aussi fortement une responsabilité civile professionnelle et elle est souvent proposée avec la responsabilité civile d'exploitation.
- Un chèque de caution correspondant à 1 mois de redevance vous sera également demandé, et un état des lieux effectué ensemble.